

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(27\)](#)[Item Marie Moret à Alfred Falaize, 29 février 1888](#)

Marie Moret à Alfred Falaize, 29 février 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[29 février 1888](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Falaize, Alfred](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Inconnu](#)

Description

RésuméMarie Moret demande à Falaize de s'adresser à Ganault, exécuteur testamentaire de Godin, pour les questions qu'il a posées à Bernardot, relatives à la succession de Godin. Elle le remercie pour sa lettre du 11 février 1888.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Bernardot, François \(1846-1903\)](#)
- [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (27)

Collation1 p. (155v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

me

mm

mmmm

Buise Familistère
29 Février 1888,

pour vous remercier de votre
lettre du 11 et.

551

Monsieur Falaise,

Agreez, je vous prie,
l'assurance de toute ma
considération,

J'ai l'honneur de vous confirmer
mon telegramme d'hier soir, vous
disant :

« Consultez Ganault pour solution
« des questions posées par vous à
« M. Bernardot. »

En effet, c'est M. Ganault
en sa qualité d'exécuteur testamen-
taire, qui, seul, peut vous donner
des instructions pour tout ce qui
concerne le règlement de la
succession de mon mari.

Veuillez donc en prendre note
pour l'avenir.

Je profite de cette occasion